Conseil supérieur des messageries de presse

Communiqué

- Assemblée du 12 novembre 2015 -

Le Conseil supérieur des messageries de presse tenait jeudi 12 novembre 2015 sa 1^{ère} Assemblée depuis la publication de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2015 portant renouvellement de sa composition.

Cette Assemblée avait à son ordre du jour l'élection du Président du Conseil supérieur et, sur proposition de ce dernier, l'élection du Bureau du Conseil supérieur.

L'article 18 de la loi du 2 avril 1947 modifiée prévoit que le Président du CSMP « est élu par l'ensemble de ses membres, parmi les membres ayant la qualité d'éditeur de presse. Son mandat est de 4 ans et il est renouvelable. »

M. Jean-Pierre ROGER, qui assume la présidence du Conseil supérieur depuis juillet 2008, a fait connaître son ambition de poursuivre l'action engagée. Il a évoqué l'importance du travail réalisé par le CSMP, au bénéfice de la filière, durant les quatre années du mandat achevé. Durant cette période et sur le fondement des pouvoirs de régulation que lui a conféré le législateur en 2011, le CSMP a adopté près de 30 décisions de portée générale et 6 délibérations, réalisé 12 consultations publiques, vu sa commission de suivi de la situation économique et financière des messageries rendre 5 avis et sa commission du réseau prendre plus de 3.000 décisions individuelles. M. Jean-Pierre ROGER a souligné que si la réforme du système de distribution était largement engagée, elle n'était pas encore achevée. Il a réaffirmé sa volonté de poursuivre les réformes nécessaires à la modernisation, à la restauration des équilibres et à l'amélioration de l'efficacité du système de distribution.

M. Jean-Pierre ROGER a rappelé que la loi du 17 avril 2015 avait récemment fait évoluer le cadre de régulation institué en juillet 2011 et indiqué à ce propos qu'il lui semblait souhaitable d'assurer une continuité dans la relation entre le CSMP et l'Autorité de régulation de la distribution de la presse, afin de garantir l'efficacité de la régulation sectorielle souhaitée par le législateur, accueillie favorablement par la profession et, jusqu'à ce jour, largement démontrée dans les faits.

L'Assemblée a élu M. Jean-Pierre ROGER à la présidence du Conseil supérieur des messageries de presse, à l'unanimité moins une abstention.

Sur proposition du Président, l'Assemblée a ensuite élu à l'unanimité le Bureau appelé à assister le Président dans ses missions.

Le Bureau se compose comme suit : MM. Jean-Pierre ROGER, Nicolas BRIMO, Marc FEUILLEE, Rolf HEINZ, Bruno LESOUEF, Francis MOREL, Jean-Louis REDON, Jean VIANSSON PONTE.

Le Président a rappelé que le commissaire du Gouvernement, M. Martin AJDARI, qui siège au sein du Conseil supérieur avec voix consultative, est convié aux réunions du Bureau.

Enfin, le Président a indiqué aux membres du Conseil supérieur que le Bureau se réunirait le jeudi 10 décembre 2015 et que l'Assemblée serait convoquée pour le mardi 22 décembre 2015.

L'Assemblée a mis en avant certaines priorités d'action pour les prochains mois et notamment : la bonne fin de la réforme de Presstalis, le déploiement du système d'information commun, la consolidation du réseau des diffuseurs de presse et la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'homologation des barèmes des coopératives dans le respect de la concurrence et des contraintes économiques.

Paris, le 12 novembre 2015